



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-septième session

Rome, 28 septembre - 2 octobre 2009

APPLICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL À SA CENT TRENTE-SIXIÈME SESSION

1. Conformément aux méthodes de travail approuvées par le Conseil, un document d'information doit être préparé pour rendre compte à chaque session du Conseil de l'application des décisions prises à la session précédente (CL 60/REP, Annexe G, paragraphe 7.8).
2. On trouvera ci-après la liste des décisions prises par le Conseil à sa cent trente-sixième session, avec des informations sur la suite qui leur a été donnée.
3. Dans la colonne « Décision » figure entre parenthèses le numéro du paragraphe correspondant du rapport du Conseil.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

DÉCISION**APPLICATION****CENT TRENTE-SIXIÈME SESSION DU
CONSEIL
(Rome, 15 – 19 juin 2009)****ACTIVITÉS DE LA FAO ET DU PAM****Rapport de la vingt-huitième session du
Comité des pêches (2-6 mars 2009)**

Établir les priorités ultérieures du Programme de travail à la prochaine session du Comité des pêches, pour les six résultats de l'Organisation proposés dans l'Objectif stratégique C – Gestion et exploitation durables des ressources halieutiques et aquacoles (par. 6)

Les priorités ultérieures du programme de travail seront établies et des avis plus précis seront donnés à ce sujet au cours de la prochaine session du Comité des pêches, en 2011. Des consultations informelles avec les Membres auront lieu dans le courant de l'année 2010 si approprié, afin que les priorités actuelles et futures soient correctement définies par le Comité des pêches à ses sessions suivantes.

**Rapport de la dix-neuvième session du
Comité des forêts (16-20 mars 2009)**

Établir les priorités ultérieures du Programme de travail à la prochaine session du Comité des forêts (par. 11)

À sa prochaine session qui aura lieu en octobre 2010, le Comité des forêts travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat pour mieux définir les priorités pour l'allocation des ressources de l'exercice biennal 2012-13.

**Rapport de la soixante-septième session du
Comité des produits (20-22 avril 2009)**

Poursuivre l'analyse des effets de la mise au point de biocarburants sur les marchés des produits alimentaires et de l'énergie et la relation entre ceux-ci, notamment en ce qui concerne les efforts importants consentis pour développer les technologies relatives aux biocarburants de deuxième génération (par. 13)

L'analyse des effets de la mise au point de biocarburants sur les marchés des produits alimentaires et des autres produits agricoles se poursuit. Ces travaux comprennent des analyses fondées sur un modèle et des études de cas par pays. Des projections à jour de la production mondiale de biocarburants et de l'impact de l'évolution des prix du pétrole ont été effectuées.

Poursuivre les analyses de l'instabilité des prix des aliments ainsi que la formulation de politiques appropriées pour en atténuer l'impact négatif (par. 13)

Les travaux d'analyse de l'instabilité des prix ont été poursuivis. Un atelier technique a été organisé pour évaluer des politiques appropriées pour remédier à ce problème.

DÉCISION

Fournir des analyses plus approfondies des facteurs ayant un effet sur les marchés des denrées alimentaires et des produits à la prochaine session du Comité des produits (par. 13)

Rapport de la vingt et unième session du Comité de l'agriculture (22-25 avril 2009)

Encourager la collaboration interdépartementale et l'établissement de priorités ultérieures du Programme de travail à la prochaine session du Comité de l'agriculture (par. 16)

Accroître les efforts pour renforcer les partenariats avec d'autres organisations internationales, notamment du système des Nations Unies, des institutions nationales et le secteur privé, et mettre davantage en relief le rôle des partenariats. (par. 17)

APPLICATION

Les principaux faits nouveaux ayant une incidence sur les marchés des produits agricoles continuent à être suivis et analysés sur une base régulière. Les résultats de ces analyses sont publiés dans deux rapports intitulés « Perspectives de l'alimentation » et « Perspectives de récoltes et situation alimentaire ». Un portail sur la situation alimentaire mondiale permet d'accéder rapidement à des informations pertinentes et à jour sur la situation des marchés et les cours alimentaires mondiaux. Un examen de la situation des marchés des produits agricoles figurera à l'ordre du jour de la soixante-huitième session du Comité des produits. Ce point de l'ordre du jour comprendra un examen, basé sur des documents préparés par le Secrétariat, de la situation actuelle et des perspectives ainsi que des effets de la crise financière.

Le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NR) collaborera à cette activité quand le processus de préparation de la vingt-deuxième session du Comité de l'agriculture aura démarré.

Le NR a parrainé et organisé, conjointement avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et d'autres partenaires, des réunions sur le changement climatique, notamment l'Atelier international sur l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest (Ouagadougou (Burkina Faso), 27-30 avril 2009) et la troisième Conférence mondiale sur le climat (WCC-3) (Genève, Suisse, 31 août - 4 septembre 2009). En outre, le NR a soutenu la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies, et a collaboré avec elle pour la préparation de ses seizième et dix-septième sessions (2008 - 2009) qui portaient sur l'agriculture, le développement rural, les terres, la sécheresse et la désertification en Afrique.

DÉCISION

Ajouter un point sur l'élevage à l'ordre du jour des futures sessions du Comité de l'agriculture et allouer une plus grande part des ressources à l'élaboration de politiques et à la mise en place d'institutions, en particulier celles qui concernent la lutte contre la pauvreté et les activités de petit élevage et celles qui ont trait à la santé animale, à l'identification et à la traçabilité des animaux, ainsi que les approches régionales harmonisées de la surveillance des maladies en étroite coopération avec l'*Office international des épizooties* (OIE) (par. 18)

Créer un système mondial d'alerte rapide sur la qualité et la quantité de l'eau utilisée pour l'agriculture (par. 19)

Assurer le suivi de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) et mettre davantage l'accent sur les petits agriculteurs et le développement rural, comme cela transparaît dans l'Objectif stratégique G révisé (par. 20)

APPLICATION

Des mesures seront prises à cet effet.

La FAO s'appuie sur sa longue expertise de la surveillance mondiale des ressources en eau par le programme AQUASTAT qui suit déjà la quantité et la qualité de l'eau utilisée pour l'agriculture. La FAO prévoit de déployer des efforts considérables au cours du prochain exercice biennal pour promouvoir le développement des dispositifs mondiaux d'alerte rapide par le biais de l'initiative « ONU-eau ». L'accent sera mis sur les alertes rapides portant sur les « pénuries d'eau » et les « sécheresses », compte tenu en particulier de l'évolution et de la variabilité du climat.

Dans le cadre de l'Initiative "ONU-Eau", la création d'un système d'alerte rapide sur la qualité et la quantité de l'eau utilisée en agriculture est en cours de discussion avec l'OMM, le Stockholm International Water Institute et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le système d'alerte rapide proposé s'inscrira aussi dans l'élaboration de *l'État des ressources en terres et en eaux dans le monde* (SOLAW) et du *Domaine d'action prioritaire sur la pénurie de ressources hydriques et foncières*, pour la mobilisation des ressources. À cet égard, un avant-projet de note conceptuelle devrait être élaboré d'ici décembre 2009.

Un document d'information « Suite à donner à la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) – Favoriser la sécurité alimentaire et le développement rural par l'amélioration de la gouvernance en matière de gestion foncière » a été préparé pour la trente-cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), conformément à ce qui avait été demandé lors de la précédente session CL 135/10).

DÉCISION

Élargir les connaissances dans le domaine des relations entre la production de biocarburants et la sécurité alimentaire (par. 24)

Appliquer les suggestions formulées concernant les méthodes de travail futures, y compris la structure de l'ordre du jour proposé pour les prochaines sessions. (par. 25)

Rapport de la trente-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (14-17 octobre 2008)

Encourager une participation large et inclusive au processus de réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et définir clairement le rôle des différentes parties prenantes, la prise de décisions restant du ressort des gouvernements. (par. 29)

APPLICATION

La FAO et le FIDA ont commandé à l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) une étude sur l'investissement agricole et les affaires foncières internationales en Afrique, traitant entre autres de la production de biocarburants, qui a été publiée en 2009. La FAO et la Banque mondiale travaillent aussi conjointement à une étude mondiale sur l'investissement étranger dans la production agricole, qui comprendra un volet sur la production de biocarburants.

Les recommandations en question seront reflétées dans l'ordre du jour de la prochaine session du Comité de l'agriculture.

Cette activité est en cours. Au cours des six derniers mois, avec un appui du Secrétariat et des avis d'un Groupe de contact inclusif et participatif, le Bureau du CSA a préparé un projet de proposition pour la réforme du CSA.

Ce document a été envoyé aux gouvernements et il servira de guide pour la discussion du principal point de l'ordre du jour de la 35^{ème} session du CSA (14-17 Octobre 2009).

Lors de l'élaboration de ce document, il était admis que la prise de décision resterait du ressort des gouvernements. Le rôle spécifique des différentes parties prenantes est encore en cours de négociation, mais la question devrait être résolue au cours de la session du CSA.

DÉCISION**APPLICATION****Préparatifs de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO***Organisation et calendrier provisoire de la session*

Soumettre à l'approbation de la Conférence l'ordre du jour et le calendrier provisoires ainsi que les dispositions proposées dans le document du Conseil, et constituer deux commissions pour examiner, respectivement: i) les questions de fond et de politique générale en matière d'alimentation et d'agriculture et ii) les questions de programme et de budget; et fixer la date limite de dépôt des candidatures pour l'élection au Conseil au 16 novembre 2009 à 12 heures (par. 31)

Des dispositions ont été prises (voir document C 2009/12 sur l'organisation de la Trente-sixième session de la Conférence).

Date limite de dépôt des candidatures au poste de Président indépendant du Conseil

Fixer la date limite de dépôt des candidatures au poste de Président indépendant du Conseil au lundi 7 septembre 2009 à 12 heures (par. 32)

Des dispositions ont été prises.

Désignation du président de la Conférence et des présidents de la Commission I et de la Commission II

Recommander à la Conférence que le thème du débat général de sa trente-sixième session soit: *Amélioration de la préparation et de la réaction aux menaces et aux situations d'urgence ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture* (par. 34)

Des dispositions ont été prises (voir C 2009/2-Add. 1, le document d'information pour le Débat général de la Trente-sixième session de la Conférence).

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME, AU BUDGET, AUX FINANCES ET À L'ADMINISTRATION**Rapports des quatre-vingt-dix-neuvième (28-30 mai 2008), centième (6-10 octobre 2008) et cent unième (11-15 mai 2009) sessions du Comité du Programme**

Mettre en œuvre les modifications proposées des critères d'approbation du PCT (par. 37)

Les critères d'approbation du PCT modifiés entreront en vigueur le 1er janvier 2010, date de la mise en œuvre effective de la décentralisation du PCT, comme convenu par la Conférence à sa trente-cinquième session (extraordinaire).

Veiller à ce que les équipes chargées de l'évaluation soient équilibrées au regard de la répartition géographique (par. 40)

Il est précisé dans le projet de Charte du Bureau de l'évaluation que les équipes chargées de l'évaluation doivent être composées de façon à intégrer différentes perspectives et origines et avoir des compétences techniques confirmées

DÉCISIONAPPLICATION

Le Conseil demande que le processus de recrutement du Directeur de l'évaluation se déroule conformément au PAI (par. 41)

correspondant au domaine sur lequel porte l'évaluation. Il ne serait pas rationnel que des représentants de chaque région géographique participent à toutes les évaluations, mais un certain équilibre doit être assuré. Le Service de l'évaluation tient des registres des consultants recrutés pour des évaluations indépendantes effectuées sous son autorité, qui peuvent être communiqués au Comité du programme. Les États Membres sont aussi invités à fournir les noms d'évaluateurs qualifiés à inclure dans la liste de la FAO.

Comme le préconisait le PAI, un Comité de sélection, présidé par le Directeur général adjoint en sa qualité de Président du Comité d'évaluation (interne), a été établi. Ce comité est constitué de représentants de la direction, du Comité du programme et de spécialistes de l'évaluation indépendants. Les candidats présélectionnés ont subi une série d'entretiens et ont été invités à faire un exercice écrit en un temps limité. Les candidats préférés du Comité ont été présentés au Directeur général qui a décidé en dernier ressort de la nomination. Le nouveau Directeur de l'évaluation est en place depuis le 1^{er} septembre 2009.

Rapports des cent vingt et unième (31 janvier-1^{er} février 2008), cent vingt-deuxième (22-30 mai 2008), cent vingt-troisième (6-10 octobre 2008), cent vingt-quatrième (5 et 6 février 2009), cent vingt-cinquième (9 et 10 mars 2009) et cent vingt-sixième (11-15 mai 2009) sessions du Comité financier:

Comptes vérifiés 2006-2007

Continuer à coordonner la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et rendre compte au Comité financier de l'état d'avancement de leur mise en oeuvre (par. 42)

Les dispositions prises donnent toute satisfaction au Comité financier.

Soumettre à la Conférence un projet de résolution concernant les *Comptes vérifiés de la FAO pour 2006-07*, pour adoption (par. 43 et 44)

Le Projet de résolution sera présenté à la Conférence sous la cote C 2009/LIM/3.

Autres questions découlant des rapports

Barème des contributions 2010-2011

Soumettre à la Conférence un projet de résolution sur le *Barème des contributions 2010-11*, pour adoption (par. 48)

Le Projet de résolution sera présenté à la Conférence sous la cote C 2009/LIM/4.

DÉCISION**APPLICATION****Adoption des normes comptables internationales pour le secteur public**

Poursuivre le projet de mise en oeuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), à la FAO, conformément au nouveau calendrier révisé dont le Conseil a pris acte (par. 49)

Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice biennal 2008-09

Appliquer avec vigueur les mesures visant à obtenir la partie restante des 22,1 millions de dollars EU de gains d'efficacité, conformément à la résolution 3/2007 de la Conférence (par. 53)

Mettre à jour les prévisions provisoires concernant les virements entre les chapitres budgétaires pour les soumettre au Comité financier à sa session de juillet 2009, en même temps qu'un état détaillé des gains d'efficacité obtenus et des économies réalisées (par. 54)

Cette activité avance conformément au calendrier révisé de la Division des finances (AFF), dont le Conseil a pris acte et qui figure dans le PMT/PTB 2010-11.

Une mise à jour des gains d'efficacité réels obtenus et attendus d'ici la fin de l'exercice biennal a été présentée au Comité financier à sa 128^{ème} session, en juillet 2009 (voir document FC 128/3).

Activité achevée (voir document FC 128/3).

Éléments pour le projet de Cadre stratégique, le Plan à moyen terme 2010-13 et le Programme de travail et budget 2010-11

Donner des avis plus détaillés en ce qui concerne les priorités futures du Comité des pêches, du Comité des forêts et du Comité de l'agriculture (par. 62)

Inclure dans le PMT/PTB 2010-11 la proposition du Groupe de l'Asie de renforcer le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique au lieu de créer un nouveau bureau sous-régional (par. 63)

Présenter dans deux documents distincts les propositions relatives au Cadre stratégique et au PMT/PTB (par. 64)

Des dispositions seront prises pour les prochaines sessions des Comités techniques, après avoir consulté les Membres de chacun de ces comités.

Le Bureau pour l'Asie et le Pacifique assumera de nouvelles responsabilités, comme énoncé dans le PMT/PTB 2010-11 pour tous les Bureaux régionaux. Il ne sera pas établi de nouveau bureau sous-régional dans cette région.

Activité achevée (voir documents C 2009/3 sur le Cadre stratégique 2010-2019, et C 2009/15 sur le Plan à moyen terme 2010-13 et le Programme de travail et budget 2010-11 présentés par le Directeur général).

DÉCISION

Poursuivre les autres travaux analytiques et trouver un accord intergouvernemental suffisamment concret dans plusieurs domaines essentiels, notamment les dispositions relatives à la structure du Siège et des bureaux de terrain, la formulation améliorée des résultats de l'Organisation avec des indicateurs, des points de repère et des cibles appropriés, et le concept de « Réforme dans la croissance » (par. 65)

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate et Réponse de la Direction à l'Examen détaillé:

Appliquer les recommandations de l'Examen détaillé dans le cadre des projets du PAI correspondants et demander que les actions du PAI et les recommandations de l'Examen détaillé soient considérées comme un ensemble (par. 69)

Encourager les Membres qui ne l'ont pas encore fait à verser des contributions volontaires au Fonds fiduciaire pour la mise en œuvre du PAI en 2009 (par. 70).

Faire en sorte que le changement de culture imprègne tous les autres aspects du processus de réforme de la FAO, et que leur réussite aille de pair avec les nouvelles politiques de ressources humaines, l'accent étant mis sur les bureaux décentralisés (par. 71)

Améliorer encore les services linguistiques et modifier leur modèle de financement afin de renforcer le Service de programmation et de documentation des réunions, et d'améliorer la quantité et la qualité de ses services; lancer une étude interne sur cette question en étroite consultation avec les Membres concernés (par. 72)

Apporter des éclaircissements supplémentaires sur la structure du Siège, en particulier sur la fonction de responsable de l'information, et donner à la fonction des ressources humaines une place plus appropriée dans l'organigramme (par. 73)

APPLICATION

Les travaux d'information et d'analyse ultérieurs, les résultats de l'Organisation reformulés pour faciliter les discussions intergouvernementales et l'atteinte d'un accord sont présentés dans le document C 2009/15 sur le Plan à moyen terme 2010-13 et le Programme de travail et budget 2010-11 présentés par le Directeur général.

Des mises à jour de la Direction sont fournies régulièrement aux Membres, et des mesures sont prises par le Président du CoC-EEI.

La Division de la gestion des ressources humaines s'emploie à appliquer les trois types de recommandations de l'Équipe chargée du changement de culture.

Les conséquences du nouveau modèle proposé doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi afin d'évaluer l'impact de la division entre le Budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires, le principe de l'égalité entre les langues de travail et les ressources disponibles. La mise en œuvre intégrale du nouveau modèle de financement pourrait s'étaler sur plus d'un exercice biennal. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil, une étude sera réalisée, en consultation avec les Membres.

Structure proposée décrite dans le document C 2009/15 (PMT/PTB) pour examen au Conseil et à la Conférence.

DÉCISION

Procéder au lancement d'un examen des activités administratives effectuées par la Direction générale (para. 73)

Contribution de la FAO à la mise en œuvre du Cadre global d'action

Continuer à jouer un rôle de catalyseur dans la mobilisation de ressources pour les investissements ayant une perspective à moyen et long termes de renforcement de la sécurité alimentaire dans les plans et stratégies nationaux (par. 77)

Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (Groupe de haut niveau)

Confier au Groupe de travail n° 4 du Groupe de contact du CSA l'examen des questions soulevées en ce qui concerne la création d'un Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (Groupe de haut niveau) et demander au Groupe de travail de commencer ses travaux immédiatement (par. 80 et 82)

Intégrer la proposition de création du Groupe de haut niveau dans le dialogue entre les Membres sur la réforme du CSA, afin que le mandat, la structure et la composition proposés du Groupe de haut niveau en fassent partie (par.83).

APPLICATION

Mesures en cours d'application: l'examen des activités de la Direction générale s'achèvera fin octobre 2009.

Après une génération de sous-investissement dans le secteur de l'agriculture, des signes encourageants témoignent d'une réorientation. La Déclaration commune sur la sécurité alimentaire mondiale du sommet du G8 de l'Aquila tenu en juillet 2009 contenait une décision de mobiliser 20 milliards de dollars EU sur trois ans pour une stratégie globale axée sur les petits exploitants. En collaboration avec l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale, la FAO coordonne avec les donateurs des travaux visant à optimiser l'aide aux agriculteurs dans les pays en situation d'insécurité alimentaire, notamment une mise à jour des plans non financés ou insuffisamment financés, et une augmentation de la capacité de mise en œuvre.

En juin 2009, un vaste processus consultatif avec la participation de Membres, des organisations ayant leur siège à Rome, d'autres institutions des Nations Unies et d'OSC et d'ONG internationales pertinentes, a été lancé au sein du Groupe de travail n° 4 du Groupe de contact du CSA pour examiner les questions soulevées par le Conseil. Le Groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises et a considérablement avancé dans l'examen d'un certain nombre de questions liées au mandat du Groupe de haut niveau, notamment ses principales fonctions, sa structure, son fonctionnement, et la date possible de sa première réunion.

Un projet de mandat pour le Groupe de haut niveau, accompagné d'un schéma, a été inclus dans le projet de document sur la « Réforme du CSA » et examiné par le Groupe de contact du CSA en juillet 2009. Le débat sur la création du Groupe de haut niveau fait partie intégrante du débat et du dialogue sur la réforme du CSA.

DÉCISION**APPLICATION***Proposition d'un sommet sur la sécurité alimentaire en 2009*

Convoquer le Sommet sur la sécurité alimentaire, proposé dans le document CL 136/22, en novembre 2009, en concomitance avec la Conférence de la FAO (par. 84)

Demander au Secrétariat de faire rapport au Comité financier à sa session de juillet 2009 sur la situation des contributions extrabudgétaires pour le Sommet (par. 85)

Établir un Groupe de travail à composition non limitée pour arrêter dès que possible les dispositions nécessaires pour l'organisation du Sommet, et notamment ses objectifs et résultats, et demander que le processus de préparation commence pendant la semaine suivant immédiatement la session du Conseil (par. 87)

Rapport sur l'exécution du Programme 2006-2007

Engager des consultations avec les Membres pour évaluer leurs attentes au sujet de la proposition de présentation pour le rapport sur l'exécution fondée sur les résultats qui sera utilisée à compter de l'exercice 2010-11 (par. 89)

Poursuivre les efforts pour améliorer le recouvrement des dépenses d'appui administratif et opérationnel relatives aux activités extrabudgétaires (par. 90)

Cet évènement a été officiellement annoncé sur le site web de la FAO <http://www.fao.org/wsfs/>.

Le Secrétariat a fait rapport au Comité financier, à sa cent vingt-huitième session, en juillet 2009 sur les arrangements financiers relatifs au Sommet (voir document FC 128/22). Des ressources extrabudgétaires ont été mobilisées.

Le Groupe de travail à composition non limitée a été établi et se réunit régulièrement.

Un avant-projet de présentation sera disponible début 2010.

À sa cent vingt-huitième session en juillet 2009, le Comité financier s'est félicité de l'état d'avancement de la consultation et de l'étude interinstitutions en cours sur l'harmonisation des politiques de recouvrement des coûts. Il a pris acte des recommandations d'étendre à tous les projets financés par des contributions volontaires les politiques de recouvrement des coûts, notamment sur la répartition des coûts assumés par les bureaux de pays; certaines catégories de coûts indirects fixes; les dépenses de sécurité; et les coûts liés au rôle de l'agent administratif. Le Comité a souscrit à l'élargissement du champ d'application de la politique de la FAO en matière de recouvrement des dépenses d'appui de manière à inclure ces catégories de coûts et a déclaré attendre avec intérêt des informations détaillées sur la politique révisée pour qu'il puisse les examiner à une prochaine session avant sa mise en œuvre.

DÉCISION

Mettre en œuvre la politique d'équilibre linguistique pour les publications et les réunions et garantir la qualité des traductions (par. 90)

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Rapports des quatre-vingt quatrième (2-4 février 2009), quatre-vingt cinquième (23 et 24 février 2009), quatre-vingt sixième (7 et 8 mai 2009) et quatre-vingt septième (25 et 26 mai 2009) sessions du Comité des questions constitutionnelles et juridiques:

Modifications requises des Textes fondamentaux pour la mise en œuvre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO

Présenter les amendements proposés à l'Acte constitutif dans des projets de résolution appropriés de la Conférence, qui seront examinés par le Conseil à sa cent trente-septième session puis soumis à la Conférence pour approbation (par. 94)

Distribuer les amendements proposés aux Membres dans le courant du mois de juillet, ou 120 jours avant l'ouverture de la session de la Conférence (par. 95)

Propositions d'amendements à l'Acte constitutif de la FAO pour la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Charger le Groupe de contact du CSA d'examiner la proposition d'amendements à l'Acte constitutif présentée par la France et de donner un avis à la Conférence en novembre, afin qu'elle prenne une décision concernant la transmission des rapports du CSA à l'Assemblée générale (par. 96)

APPLICATION

Conformément à la demande du Conseil, à sa cent trente-sixième session en juin 2009, une étude interne sur la quantité et la qualité des services linguistiques et leur modèle de financement sera réalisée, en consultation avec les Membres, et devrait être achevée début 2010.

Les amendements proposés sont présentés dans des projets de résolution de la Conférence dans le document CCLM 88/4, qui sera examiné par le CQCJ à sa quatre-vingt huitième session (23-25 septembre 2009) ainsi que par le Conseil à sa cent trente-septième session, puis transmis à la Conférence pour approbation

Des dispositions ont été prises.

Cette question est encore à l'étude dans le Groupe de contact du CSA.

DÉCISION**APPLICATION**

Distribuer les projets d'amendements aux Membres de l'Organisation ainsi que le prévoit le paragraphe 4 de l'Article XX de l'Acte constitutif (par. 97)

Des dispositions ont été prises.

QUESTIONS DIVERSES**Médaille Margarita Lizárraga**

Demander que la Médaille Margarita Lizárraga soit décernée à M. Abraham Iyambo, Ministre des pêches et des ressources marines de la Namibie, par le Directeur général dans le cadre des travaux de la trente-sixième session de la Conférence (par. 100)

Les dispositions nécessaires ont été prises pour que M. Iyambo reçoive la Médaille Margarita Lizárraga à la trente-sixième session de la Conférence.

Évolution des débats d'instances intéressant la FAO

Consacrer davantage de temps à ce point aux futures sessions et organiser un séminaire à l'intention des représentants permanents pour donner un complément d'informations sur ces instances et d'autres intéressant l'Organisation (para. 103)

Une discussion plus approfondie de ce point de l'ordre du jour est prévue, à la 137^{ème} session du Conseil.